

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 janvier 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

### FINANCES

#### Budget Principal

#### **AP/CP 033 – Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Révision n°7**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 et du Plan climat 2020-2025, la rénovation du parc de logement privé est un enjeu prioritaire.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 afin de préciser les outils à mettre en place ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de rénovation.

Il a été décidé de mettre en place deux outils :

- Une Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de répondre aux enjeux suivants : précarité énergétique, autonomie des personnes, lutte contre l'habitat indigne, conventionnement du parc privé et lutte contre la vacance,
- Une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour accompagner les projets de rénovation énergétique.

L'objectif est de rénover 1266 logements sur Grand Lac. Les aides seront attribuées aux propriétaires pour un montant total de 4 120 000 € sur la période 2022-2026.

Les aides de Grand lac ont fait l'objet d'une délibération en date du 23 novembre 2021.

Le budget global est inscrit au PPI.

Afin de mettre en place l'OPAH et la PTRE pour la rénovation de logement dans le parc privé, un marché public a été lancé et confié à un opérateur, qui a pour mission d'accompagner sur la période 2022-2026 les propriétaires dans leurs projets de rénovation (accompagnement technique, administratif et financier). Le budget global est estimé à 920 000 € TTC.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) s'élève ainsi à 5 130 600 € TTC, décomposé en 4 120 000 € d'aides aux propriétaires et 1 010 600 € pour l'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation.

Monsieur le président propose d'actualiser les crédits de paiement 2026 au vu des réalisations 2025 et des versements auxquels Grand Lac s'est engagé. Le montant de l'autorisation de programme est inchangé.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du 23 novembre 2021 approuvant le système d'aides financières en appui à la politique de l'habitat privé de Grand Lac dans le cadre de la mise en place d'une OPAH et de la PTRE*

*Vu la délibération du 22 février 2022 portant ouverture de l'AECP /APCP,*

*Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°1 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

*Vu la délibération du 20 juin 2023 portant révision n°2 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

*Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°3 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

*Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant révision n°4 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

*Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°5 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

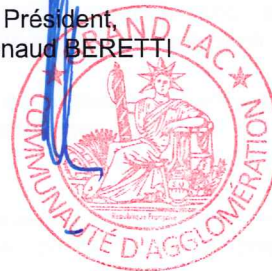
*Vu la délibération du 25 novembre 2025 portant révision n°6 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°7 de l'APCP relatif à l'OPAH et à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BÉRETTI



Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DELIBERATION 13 : BUDGET PRINCIPAL - AP/CP 033 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) ET OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - REVISION N.7

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/02/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/02/2026

---

**Numéro de l'acte :** d5715 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260127-d5715-DE

---

**Date de décision :** 27/01/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Décisions modificatives

## APCP033 - PTRE\_OPAH Révision 7 Annexe

<b>OPERATION</b>			
Intitulé de l'opération :	APCP033 - PTRE/OPAH 2022-2025		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	154-19 et 154-19AP		
Montant initial de l'opération :	5 040 000,00 euros TTC		
Montant actualisé (révision n°1) :	5 040 000,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°2) :	5 040 000,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°3) :	5 040 000,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°4) :	5 130 600,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°5) :	5 130 600,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°6) :	5 130 600,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°7) :	5 130 600,00 euros ↗		
dont :	Animation : accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation		Aides aux propriétaires
	1 010 600,00 euros	4 120 000,00 euros	4 120 000,00 euros
<b>DEPENSES</b>			
	Animation		Aides
Dépenses réalisées 2022	0,00		0,00
Dépenses réalisées 2023	346 298,99		120 205,08
Dépenses réalisées 2024	266 596,63		252 690,36
Dépenses programmées 2025	271 709,52		473 640,14
Dépenses programmées 2026	125 994,86		1 500 000,00
Dépenses programmées 2027	0,00		1 773 464,42
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 600,00</b>		<b>4 120 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>			
Subventions attendues			Proposé 0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			5 130 600,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 130 600,00</b>